

34ème Tournoi International de la Ville de PAU

LES 21 et 22 avril 2018

- REGLEMENT -

Article 1

Toute souscription au tournoi entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses cadets, juniors et seniors des catégories non classé, P, D, R, N licenciés à la F.F.Bad et en règle avec celle-ci.

Le tournoi se déroulera selon les règles édictées par la F.F.BaD.

Article 2

Le Juge-Arbitre sera Myriam Dastugues et le Juge Arbitre adjoint sera Nicolas Varlet.

Article 3

Les règles du jeu sont celles éditées par la F.F.Bad

Point particulier : si le volant touche le plafond :

- à l'engagement : le volant est remis deux fois

- au cours de l'échange : le volant est compté faute

Article 4

Les joueurs et joueuses devront présenter leur licence au début de la compétition.

Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le juge-arbitre et la table de marque sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

L'organisation du tournoi sera rigoureuse sur le respect des horaires qui seront affichés dans la salle. Trois minutes après le 3ème appel, tout joueur qui ne se sera pas présenté sur le terrain sera déclaré W.O. pour ce tableau.

Le temps de préparation comprenant le test des volants et la mise en tenue est fixé à 3 minutes à partir du premier appel.

Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes.

Article 5

Les volants du tournoi sont à la charge des joueurs. Les volants homologués pour ce tournoi sont :

- pour les séries P, D, R, N : plumes RSL 3

- pour la série NC : Yonex Mavis 370

Article 6

Les feuilles d'inscription devront être envoyées au plus tard le 11 avril 2018 (cachet de la poste faisant foi), accompagnées du chèque de règlement correspondant. Une inscription est validée uniquement lorsqu'elle est réglée, par virement ou chèque à l'ordre de l'ASM Pau badminton.

Les inscriptions sont limitées à DEUX tableaux par joueur et un seul tableau par jour. Le nombre de joueurs maximum sera fixé à 350. Le samedi aura lieu le simple OU le mixte et les doubles auront lieu le dimanche. Certaines phases finales de mixte pourront exceptionnellement se dérouler le dimanche, les joueurs devront donc être disponibles sur les 2 jours.

Le Comité Organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions des joueurs dans certaines catégories pour le bon déroulement du tournoi. La date de réception des inscriptions sera alors prise en compte. Les tableaux se dérouleront par poule, puis par élimination directe. Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper certaines catégories, si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Article 7

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquette(s), boisson, serviette....) et équipé d'une tenue de badminton conforme aux circulaires de la F.F.Bad.

Article 8

Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

Article 9

L'ordre des matchs respectera le déroulement de l'échéancier affiché dans la salle, sauf initiative exceptionnelle de l'organisateur en accord avec le juge -arbitre suite à un imprévu ; les horaires sont donnés à titre indicatif et les matchs pourront être lancés avec un décalage de **45 mn** avant leur horaire mentionné sur l'échéancier.

Article 10

Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque étant indicatifs, les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-Arbitre principal (ou adjoint) et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le Juge-Arbitre principal (ou adjoint) et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon le joueur pourra être annoncé comme forfait pour son match dans un délai de 3 minutes après l'appel de son match.

Article 11

Les joueurs mineurs doivent être encadrés par un adulte référent (issu du club d'appartenance ou lien familial).

Article 12

Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires. Des chaussures de salle propres sont exigées.

Article 13

Tout joueur ayant connaissance d'une sanction disciplinaire à son encontre ne peut pas s'inscrire au tournoi. Tout joueur forfait entre le tirage au sort et le jour de la compétition doit prévenir le Comité d'Organisation au plus tôt et devra envoyer un justificatif au plus tard 5 jours après la compétition à la commission régionale arbitrage : tout joueur forfait ou blessé pendant la compétition doit prévenir le Juge Arbitre principal ou son adjoint.

Article 14

Les matchs de poules et les phases finales seront en priorités en auto-arbitrage sauf sur demande de l'un des joueurs auprès de la table de marque. Les finales seront arbitrées par des arbitres officiels dans la mesure du possible.

Article 15

Tout participant à la compétition qui se voit infliger un carton (rouge ou noir) suite à un mauvais comportement devra signer un formulaire auprès du Juge-Arbitre. Ce document expose les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3.3 du Guide du Badminton).

Article 16

Droit d'image:

Toutes inscriptions autorisent les organisateurs du tournoi à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la participation à la compétition sur lesquelles apparaissent les joueurs engagés, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires diffusés en France et à l'étranger pour la durée la plus longue prévue par la loi et les règlements en vigueur.

Article 17

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel.

Article 18

Les droits d'inscription sont fixés à 14 € pour 1 tableau, 18 € pour 2 tableaux.

Article 19

Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.